

Informations des porteurs de projets sur la mise en œuvre du dispositif Structuration de la Recherche 2025-2026

La Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) lance le dispositif « Structuration de la Recherche » pour l'année académique 2025-2026.

La mise en œuvre et l'animation du dispositif sont confiées aux Graduate Schools (GS) EIPHI, TRANSBIO et INTHERAPI et s'adresse aux laboratoires suivants dans les domaines :

Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents (animé par EIPHI) :

- FEMTO-ST
- ICB
- ICMUB*
- IMB
- ImViA
- LmB
- UTINAM
- CIAD
- DRIVE
- LaBoMaP
- LIB
- LISPEN

Territoires, environnement, aliments (animé par TRANSBIO) :

- Agroécologie
- Biogéosciences
- CESAER
- Chrono-environnement
- CREGO
- CRESE
- CSGA**
- LEDI
- PAM
- THEMA

Soins individualisés et intégrés (animé par INTHERAPI) :

- CSGA***
- CTM
- ICMUB***
- LINC
- PEC2
- RIGHT
- SINERGIES

* pour les équipes de recherche affiliées à la GS EIPHI

** pour les équipes de recherche affiliées à la GS TRANSBIO

*** pour les équipes de recherche affiliées à la GS INTHERAPI

Le dispositif Structuration de la Recherche vise à soutenir des projets de grande qualité scientifique/technologique et repose sur **trois critères essentiels** qui seront tout examinés pour la sélection par la Région BFC :

- Un lien **recherche-formation** important et avéré.
- Des dynamiques **pluri- ou interdisciplinaires**, en particulier entre laboratoires et/ou entre Graduate Schools.
- Un potentiel avéré pour **articuler recherche et innovation/impact socioéconomique/sociétal**.

Chaque projet sera évalué au regard de ces critères par la Graduate School concernée, en interaction avec les laboratoires, et conjointement par chaque Graduate School pour les projets inter-GS.

L'ensemble des projets sera présenté au COPIL Académique (instance institutionnelle d'aide à la coordination territoriale du site BFC) avant transmission à la Région qui sélectionnera les projets qu'elle financera.

1. Calendrier du dispositif Structuration de la Recherche et procédure de soumission, évaluation et sélection des projets

Le calendrier du dispositif est le suivant :

- **13 Octobre – 7 Novembre** : Période d'**ouverture officielle**, c'est-à-dire période pendant laquelle les projets devront être élaborés et déposés par leurs porteurs.

Pour les porteurs de projets nécessitant un accompagnement, les instances des GS sont à leur disposition pour une aide au montage, en particulier dans le cas où ils auraient besoin d'identifier des expertises et/ou des partenaires qui leur manqueraient, afin d'élaborer ou consolider leur projet.

Dispositif 2026 : Le dossier du projet doit être construit à partir du modèle fourni et téléchargeable sur le site dédié du dispositif. Il est constitué, notamment, d'un court résumé vulgarisé, d'une page de description scientifique, d'une synthèse financière ainsi que de courtes descriptions de la façon dont les porteurs jugent que le projet obéit aux différents critères communiqués par la Région. **Le dossier est à déposer en ligne sur le site du dispositif avant le 7 novembre à 23h59.** La répartition financière du projet est à renseigner également sur le site de soumission :

https://gradschool.eiphi.ubfc.fr/?page_id=5589

- **10 novembre – 19 décembre** : **Evaluation des projets** par les instances des GS au regard des trois critères explicités en **section 2 ci-après**. Ces évaluations seront discutées avec les porteurs de projets et les responsables des départements/laboratoires de recherche concernés.
- **5 janvier – 30 janvier** : Ajustement éventuel des projets : échanges avec les porteurs et les départements/laboratoires concernés, réunion de concertation entre GS pour une harmonisation de la grille d'évaluation des critères, puis présentations des projets finalisés et de leurs évaluations aux laboratoires puis au COPIL Académique.
- **26 janvier – 6 février** : Dépôt, sur le lien fourni pour le projet, de l'ensemble des devis nécessaires et dont la date **ne doit pas être antérieure au 1^{er} janvier 2026** (afin qu'ils soient éligibles au moment du dépôt final des projets à la Région).
- **2 février – 27 février** : Transmission des projets et de leurs évaluations à la Région, puis présentation, par leurs porteurs, des projets pressentis pour la sélection. Un modèle de présentation sera fourni en amont. Présence obligatoire du porteur de projet ou d'un représentant (journées de présentation prévues entre le 23 et le 27 février a priori).
- **2 Mars 2026** : **Date limite de dépôt en ligne des dossiers de demande de subvention sur la plateforme régionale AIR** avec les avis des écoles doctorales pour les thèses (le dépôt est réalisé par les équipes des Graduate Schools)
- **Mai-juin 2026** : délibération du Conseil Régional sur le financement des projets.

Tout au long de la procédure, les instances des GS ont vocation à être en appui aux porteurs de projet. Il ne faut jamais hésiter à nous contacter (cf. infra).

2. Types de projets soutenus et critères d'évaluation

Les projets doivent répondre à un maximum des trois critères cités ci-dessous :

1. Lien effectif recherche-formation : un ancrage fort du projet avec la formation, par exemple au travers de thèses et/ou de stages/projets de Master pour les étudiants, l'accueil des étudiants dans les laboratoires, les liens doctorants-étudiants master à travers le tutorat et le mentorat, l'organisation de manifestations scientifiques intégrant la participation d'étudiants, le déploiement de contenus pédagogiques basés sur le projet, etc.
2. Dimension structurante du site BFC, notamment à travers des projets interdisciplinaires, inter-laboratoires et inter-GS.
3. Incidence sociétale, socioéconomique ou lien recherche/innovation, notamment sur les thématiques prioritaires de la Région.

Une attention particulière sera portée aux projets qui adressent :

- a) Un démarrage d'une nouvelle thématique, particulièrement par un(e) jeune chercheur ou enseignant chercheur récemment recruté(e).
- b) Un degré de rupture ou de prise de risque scientifique, dans le but d'un dépôt ultérieur à des financements nationaux ou européens (ANR, France 2030, UE...).

Le document de soumission à utiliser pour déposer un projet permet à chaque porteur de détailler précisément comment il prend en compte chacun de ces critères. Les instances des GS rendront un avis motivé sur ces points particuliers qui sera ensuite adressé aux porteurs de projets et aux départements/laboratoires pour ajuster les projets le cas échéant (cf. phase du 5 janvier au 30 janvier).

Les propositions de projets soumises au dispositif doivent être portées par un membre permanent d'un des laboratoires listés au début de ce document.

3. Cadrage financier et durée

La durée maximale d'un projet est de 3 ans. Il est important de noter que tout projet doit être en capacité de pouvoir effectivement démarrer dès l'automne suivant sa sélection ; **toute thésaurisation financière est à proscrire.** Les projets sélectionnés pourront inclure un ou plusieurs des items suivants :

- un contrat doctoral (à 117 k€), avec validation par l'école doctorale concernée, ainsi qu'un volet CSTI exigé par la Région,
- un contrat post-doctoral (12 mois minimum, 24 mois maximum)
- un CDD d'ingénieur ou de technicien
- des gratifications de stages de master 2 (650 €/mois, dans la limite de 8 mois),
- des consommables
- des petits matériels < 800 € HT,
- des frais de missions,
- des frais de publication,
- des prestations auprès des plateformes et centrales de technologie,
- des prestations externes,
- de l'équipement et des matériels > 800 € HT.

4. Engagement du porteur de projet et des membres de son équipe

Les lauréats d'un projet s'engagent à :

- **Remercier la Région et la ou les GS** dans toute communication orale ou écrite (poster, conférence, séminaire, workshop, rapport d'activité, rapport de stage, ...), en apposant les **logos de la Région BFC, de France 2030 et de la ou des GS concernées** et, dans le cas d'un article ou document écrit, la mention « **This work has been supported by the XXX Graduate School(s) (contract ANR-XX-XXXX-XXXX) and Bourgogne-Franche-Comté Region** ». Les numéros à lister explicitement sont : **(contract ANR-17-EURE-0002) pour la GS EIPHI, (contract ANR-20-SFRI-0008) pour les GS TRANSBIO et INTHERAPI**.
- Transmettre un **rapport final au maximum 4 mois après la fin du projet** à la demande de l'équipe de management de la GS, selon le canevas et le calendrier qui seront proposés. D'environ 2 pages, le rapport décrira les principaux développements effectués et les résultats obtenus et précisera :
 - les articles publiés dans des revues internationales à comité de lecture et remerciant la Région et la/les GS ;
 - les actes de congrès et monographies remerciant la Région et la/les GS ;
 - les ouvrages collectifs ;
 - les présentations aux conférences/congrès/workshops et les autres actions de diffusion où la Région et la/les GS sont spécifiquement mentionnées ;
 - les brevets et documents de propriété intellectuelle élaborés ;
 - les éventuelles actions de valorisation ;
 - les actions réalisées contribuant à l'ancrage du projet avec la formation ;
 - les actions de CSTI réalisées ;
 - les collaborations académiques et/ou industrielles établies dans le cadre du projet, et les contrats et succès aux différents AAP nationaux et internationaux obtenus suite ou parallèlement au projet.
- Dans le cadre des thèses, des rapports annuels d'avancement vous seront demandés.

6. Finalisation des dossiers de demande de subvention

Chaque responsable de projet s'engage à fournir des documents complémentaires à la demande des GS : **fiches RH notamment pour les demandes d'allocation doctorale ou postdoctorale, descriptifs des postes à pourvoir pour affichage et diffusion, justification de l'équipement et du fonctionnement, données de vulgarisation du projet, etc...** Des fiches vierges seront fournies aux porteurs de projet en temps utile.

Les GS et les services de soutien de l'établissement gestionnaire procèderont au dépôt global des demandes de financement à la Région avant le 2 mars 2026 sur la plateforme AiR.

L'engagement des dépenses est possible à partir de la finalisation des conventions entre la Région et l'établissement gestionnaire (début septembre 2026 *a priori*).

Contacts : Durant tout le processus de mise en œuvre et d'animation du dispositif Structuration de la recherche 2026, merci de vous adresser aux Chefs de projet des GS :

- Graduate School EIPHI : Frédéric PENEAU (frederic.peneau@umlp.fr)
- Graduate School TRANSBIO : Rafael DE CAMARGO (rafael.xavier_de_camargo@umlp.fr)
- Graduate School INTHERAPI : Sébastien CAUSSE (sebastien.causse@umlp.fr)